



L'Église catholique dans les Vosges

« L'ESPÉRANCE AU CŒUR »

MGR FRANÇOIS GOURDON,
évêque de Saint-Dié

juin 2026



19 juin 2026

Fête de Saint Déodat

« L'Église catholique dans les Vosges –
L'espérance au cœur ».

Mars à mai 2026

Temps de travail de Mgr Gourdon avec les prêtres,
les diacres, les LME et resp. de services diocésains.

Décembre 2025

Synthèse de 56 contributions locales pour près
de 1000 participants - élaboration du cahier des
charges des « Oasis » - test auprès du conseil pres-
bytéral et d'un panel de jeunes de 20-40 ans..

20 sept. 2025

Ouverture du chantier diocésain – « Des commu-
nautés selon l'Évangile » - l'Espérance au cœur.

1 fév. 2025

Un art de vivre en Chrétiens – lettre de l'abbé
Denis Beligné, avec le collège des consultants.

Automne 2023

Expérimentation de « la conversation dans l'Esprit »
pour un discernement communautaire.

23 sept. 2022

« Artisans de communion » - Mgr Berthet impulse
un temps d'appropriation local dans les territoires.

nov. 2021 à jan. 2022

Consultation large des catholiques vosgiens,
près de 1000 participants.

9 oct. 2021

Ouverture des assises diocésaine :
« Des communautés selon l'Évangile »

15 août 2017

Exhortation pastorale - « Pour une vivante Espérance »

8 sept. 2012

Ordonnance – « Paroisses en mission,
un nouvel élan »

... « L'espérance au cœur »

Mgr François GOURDON

Des communautés selon l'Évangile ...

Abbé Denis BELIGNÉ

(2016-2023)

Mgr Didier BERTHET

« Paroisses en mission »

Mgr Jean-Paul MATHIEU

26 avril - 12 juin 2026

Nominations pour le 1er sept 2026
Décret de constitution des 5 doyennés & de
lieux ecclésiaux de proximité.

jan. à fév. 2026

Rencontres avec Mgr Gourdon dans les 4 zones
du diocèse avec 415 participants : présenta-
tion du cahier des charges des Oasis et travail
sur les enjeux pour la mission des ministres
ordonnés, des paroisses et des services
diocésains.

20 sept. au 30 nov 2025

Temps de consultations dans tout le diocèse
sur des « lieux de permanences sacramentelles
et ministérielles » et « des lieux de proximité
de vie ecclésiale »

22-25 mars 2025

Ordination épiscopale et installation de
Mgr François Gourdon.

3 mai 2024

« Cap vers le L.A.C. » à Gérardmer.

12 sept. 2023

Nomination de l'abbé Denis Beligné
comme administrateur diocésain.

8 sept. 2023

Décès de Mgr Didier Berthet

26 fév. et 14 mai 2022

Deux assemblées diocésaines des assises.

4 août 2018

Exhortation pastorale - « Aimer les prêtres »

4 et 5 sept. 2016

Ordination épiscopale et installation de
Mgr Didier Berthet.

À TOUS LES FIDÈLES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LES VOSGES

*« Allez ! De toutes les nations faites des disciples :
baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit,
apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé.
Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde »*

(Mt 28,19-20)

Chers frères et sœurs,

Au terme de cette année de réflexion diocésaine, je souhaite formuler quelques **priorités pour la mission de notre Église diocésaine.**

Jésus, l'Envoyé du Père, envoie ses disciples à la rencontre des hommes pour répandre son Évangile. **Le Semeur, sorti pour semer,** nous envoie pour que sa Parole porte du fruit et pour que l'amour du Père déploie sa puissance de vie dans les cœurs et dans le monde.

Depuis des siècles, dans les Vosges, l'Évangile est annoncé et vécu. Nous en sommes les héritiers. Il nous revient de poursuivre l'œuvre commencée dans le contexte qui est le nôtre, aujourd'hui. **Tous et toutes, nous pouvons prendre notre part à cette mission qui incombe à l'Église.**

En ce sens, il me paraît nécessaire de redire **notre visée commune.** Je la formule ainsi :

**À tous et toutes, annoncer Jésus-Christ
Avec tous et toutes, célébrer Jésus-Christ
En tous et toutes, servir Jésus-Christ**

Ainsi donc, **à l'écoute des besoins et réalités de chaque personne**, dans les quartiers et les villages, en proximité avec les réalités des gens, pour accompagner chacun, là où il en est, nous voulons **former des « Communautés selon l'Évangile »** pour :

**rejoindre tous ceux qui sont « loin », extérieurs à l'Église ;
être attentifs à tous ceux qui sont sur le seuil, ayant un contact avec l'Église ;
accompagner tous ceux qui se reconnaissent membres de l'Église ;
nourrir tous ceux qui veulent progresser comme disciples de Jésus ;
soutenir tous ceux qui participent à un service d'Église.**

Aussi, j'attire votre attention sur le fait que la préoccupation première des acteurs pastoraux ne doit pas se porter d'abord sur **ce qu'il y a à faire**, mais **vers les personnes** à accueillir et à rejoindre, celles pour lesquelles nous sommes envoyés.

Pour vivre cela, notre Église diocésaine, dans les Vosges, se présente de la manière suivante.

NOTRE ÉGLISE

avec les mouvements, a
et communaut

45 Paroisses

J'appelle les paroisses à être prioritairement et résolument des réseaux de « **lieux ecclésiaux de proximité** » mis en place dans les différents villages ou quartiers.

Ces lieux ont principalement pour vocation de :

1. Rendre plus visible la proximité de l'Église à toutes les réalités humaines ;
2. Stimuler l'attention évangélique aux personnes dans le besoin ;
3. Rendre plus accessibles des temps et des lieux de partage de la Parole de Dieu et de prière commune ;
4. Permettre aux fidèles, et à tous ceux qui ont un contact avec l'Église, de mieux se connaître et de se rencontrer dans des relations de « voisinage » et de proximité ;
5. Favoriser l'ouverture et l'entretien de l'église du village ou du quartier.

D'autre part, les sept champs de responsabilités pastorales, définis par l'*Ordonnance du 8 septembre 2012 de Mgr Jean-Paul MATHIEU*, demeurent des points de repères incontournables pour l'exercice de la charge pastorale des prêtres et des équipes paroissiales ou interparoissiales. Je me permets de les rappeler ici :

1. Annoncer la Parole de Dieu. Enseigner - croire.
2. Mettre en œuvre la Sainte Liturgie. Célébrer - sanctifier.
3. Servir - vivre la charité du Christ - se faire proche de tous.
4. Gérer les biens - assurer une saine comptabilité - doter la paroisse des outils dont elle a besoin.
5. Assurer le secrétariat - tenir les registres - archiver.
6. Gérer l'information - coordonner la communication - veiller à ce que la paroisse se dote des outils de communication dont elle a besoin.
7. Coordonner l'action de tous les membres de l'équipe paroissiale - Veiller à ce que soit fixé un calendrier paroissial.

Pour chacun de ces sept champs pastoraux, l'attention à la diversité des personnes doit effectivement conduire à :

- ♦ S'appuyer sur l'entraide entre paroisses voisines, situées dans un même doyenné, spécialement entre paroisses confiées à un même curé.
- ♦ Solliciter des propositions dans les Oasis qui correspondent aux besoins.
- ♦ Collaborer, le cas échéant, avec les différentes aumôneries, les mouvements et associations de fidèles et les communautés religieuses.
- ♦ Demander l'aide des services diocésains et, le cas échéant, des délégués épiscopaux.

DANS LES

5 Doyennés

Par décret du 12 juin 2026, avec l'accord du Conseil Presbytéral, j'ai constitué cinq doyennés pour servir prioritairement :

- ♦ **L'attention aux prêtres et aux diacres** et l'entraide fraternelle entre eux ;
- ♦ **La concertation entre les équipes paroissiales ou interparoissiales et les équipes d'animation des « oasis »** situées sur le territoire d'un même doyenné.

Ces cinq doyennés sont les suivants le **doyenné de la Plaine**, avec neuf paroisses, le **doyenné de Rambervillers**, avec douze paroisses, le **doyenné Épinal - Vôge**, avec cinq paroisses, le **doyenné Montagne**, avec douze paroisses, et le **doyenné de la Meurthe**, avec sept paroisses.

7 Oasis

Pour servir la mission de l'Église diocésaine, j'établis également 7 « Oasis ». **Implantés au cœur des Vosges, ces lieux soutiennent les paroisses et leurs lieux de proximité, avec les services diocésains, les consacrés et les mouvements.** Il s'agit de lieux d'Église, ouverts à tous (croyants ou non), **pour se ressourcer, se former et favoriser la communion.**

Le cahier des charges de ces Oasis, décrit ci-contre, sera mis en œuvre selon des modalités propres aux lieux où ces Oasis sont implantées (Autrey, Portieux, Domremy, Vittel, Épinal, Remiremont et Saint-Dié).

DIOCÉSAIN

associations de fidèles
et associations religieuses

VOSGES

des aumôneries

Je veux insister sur le fait que les aumôneries, qui sont établies **pour manifester l'attention et la sollicitude de l'Église à l'égard de la situation particulière des personnes**, sont appelées à rejoindre celles-ci dans la diversité de leurs chemins de foi.

Qu'il s'agisse des aumôneries en établissements de santé, de l'aumônerie de l'enseignement public, de l'aumônerie des gens du voyage, de l'aumônerie de la maison d'arrêt, de l'aumônerie militaire ou de l'aumônerie de mouvements ou associations de fidèles, etc., il y a nécessité à développer des synergies avec les paroisses et leurs lieux ecclésiaux de proximité, ainsi qu'avec les Oasis.

des établissements catholiques d'enseignement

Notre Église diocésaine est **engagée dans le service de l'éducation**, en particulier à travers les établissements catholiques d'enseignement situés sur le territoire des Vosges. J'appelle les responsables de ces établissements et les responsables pastoraux des paroisses, où ils sont implantés, à progresser encore dans leur collaboration pour mieux servir le caractère ecclésial de ces établissements scolaires et **manifester l'attention évangélique de l'Église à l'égard des parents dans leur responsabilité éducative**.

des services diocésains vers des délégations épiscopales

Pour servir la mission de notre Église diocésaine, **je veux aider les différents acteurs pastoraux à assumer au mieux la mission qu'ils ont reçue et à être attentifs aux réalités des personnes vers lesquelles ils sont envoyés**.

Aussi, je souhaite une évolution des services diocésains vers des « **délégations épiscopales** », pour stimuler et soutenir l'évêque dans cette tâche.

Pour cela, selon un échéancier en cours d'élaboration, je souhaite nommer des délégués épiscopaux pour les champs suivants : « **Catéchèse et Catéchuménat** », « **Pastorale des Collégiens et Lycéens** », « **Formation et Vie Spirituelle** », « **Pastorale des Familles** », « **Solidarités et Pastorale de la Santé** », « **Pastorale liturgique et sacramentelle** », « **Information et Communication** », auquel s'ajoute l'**Économat Diocésain**.

Quatre délégués épiscopaux sont déjà nommés pour une attention épiscopale spécifique à l'égard de l'**Enseignement Catholique**, de la **Vie Consacrée**, des **mouvements et associations de fidèles**, et des **Ressources Humaines** ; en outre, je souhaite appeler un **délégué épiscopal aux personnes victimes d'abus et pour la prévention des violences et des agressions sexuelles**.

Par ailleurs, **des délégués diocésains** sont également nommés pour des missions particulières telles que la **Formation aux ministères ordonnés**, les **Pèlerinages**, la **Mission Ouvrière**, la **Coopération Missionnaire**, le **Renouveau Charismatique**, l'**Œcuménisme** ou le **Dialogue Interreligieux**.

...

...

Appelés à marcher ensemble

Tous et toutes, nous avons notre place dans la mission de l'Église, Corps du Christ, auquel le baptême nous a agrégés. Fidèles laïcs, consacrés, diacres, prêtres et évêque, nous sommes *l'Église dans le Monde de ce temps*. Appelés à marcher ensemble, dans une dynamique synodale et missionnaire, il nous revient, personnellement et ensemble, d'être attentifs *aux joies et aux espoirs, aux tristesses et aux angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent* (cf. Gaudium et Spes, n°1), pour y discerner, à la lumière de l'Évangile, la volonté de Dieu, pour sa Gloire et le salut du Monde.

Je confie tous les membres de notre Diocèse, et l'ensemble de nos communautés, à la prière maternelle de la Vierge Marie, mère de l'Église, à celle de Saint Déodat, patron de notre diocèse, et de tous les saints des Vosges.



À Épinal, le 19 juin 2026,
Fête de Saint Déodat,
patron du Diocèse,

François Gaudin

PRIÈRE

Dieu notre Père, tu as envoyé Jésus,
le Semeur sorti pour semer.
Tu nous appelles à le suivre
pour vivre et annoncer l'Évangile.
Tu nous entraines à être proches
de ceux et celles qui souffrent
et à rejoindre toute personne,
quelle que soit sa situation.

Depuis des siècles, dans les Vosges,
le témoignage des saints
a rendu féconde la mission de l'Église.

Aujourd'hui encore,
ton Esprit-Saint suscite
des disciples et des apôtres,
pour que toute personne
puisse connaître la puissance de ton amour.

Rends-nous plus attentifs
aux attentes et aux besoins des personnes
que tu nous donnes de rencontrer.

À l'écoute de ta Parole
et dociles au souffle de l'Esprit,
nourris par la prière et par les sacrements,
donne-nous de pouvoir
rendre compte de notre espérance,
en paroles et en actes,
quelles que soient nos vocations
et nos missions.

À la prière de la Vierge Marie,
de Saint Déodat,
et de tous les saints des Vosges,
Affermis nos pas dans la participation
à ton œuvre d'amour et de salut.

Amen.

CAHIER DES CHARGES DES OASIS

« Ces lieux soutiennent les paroisses et leurs lieux de proximité, avec les services diocésains, les consacrés et les mouvements. Il s'agit de lieux d'Église, ouverts à tous (croyants ou non), pour se ressourcer, se former et favoriser la communion. »

1- SE RESSOURCER

Nous avons besoin de l'ancrage, de la paix et du ressourcement qu'offrent la prière personnelle et communautaire, et les lieux d'écoute.

Pour cela, les Oasis proposeront les éléments suivants :

♦ Des messes «références» chaque dimanche et chaque jour de la semaine.

♦ Différentes formes de prières (adoration eucharistique, pèlerinages locaux, processions, louange, chapelet, du rosaire, liturgie des heures, lectio divina, dialogue contemplatif, prière charismatique ou de Taizé, prière des frères, ...).

♦ La possibilité de déposer des intentions de prière (« Ici on prie pour vous »).

♦ Des temps pour le sacrement de pénitence et de réconciliation (confession).

♦ Des espaces possibles pour des rendez-vous avec un prêtre, un « écoutant », un accompagnateur spirituel, l'exorciste diocésain, un membre de la cellule d'écoute, un assistant social, un conseiller conjugal, un coach professionnel, etc....

♦ Des permanences d'accueil.

2- SE FORMER

Nous avons besoin de comprendre et de trouver du sens ; nous avons besoin de repères qui nous aident à affermir notre foi et à annoncer l'Évangile.

Pour cela, les Oasis offriront les éléments suivants :

♦ Des propositions pour approfondir sa foi et rendre compte de notre espérance.

- Poser ses questions et trouver des réponses sur la Parole de Dieu, la foi chrétienne, la liturgie, les sacrements ...
- Puiser dans une petite médiathèque : Prêt de livres, coin lecture presse chrétienne, soirées projection « Ciné-Débat », etc.

♦ Des propositions pour vivre un cheminement, en articulation avec les accompagnements locaux et les services diocésains concernés, pour :

- L'Initiation Chrétienne des Adultes ;
- La préparation au Mariage ;
- La préparation au baptême des petits-enfants (moins de 3 ans) ;
- Le suivi post-célébration des sacrements (ex. « Service SAV » des jeunes mariés, mise en réseau pour la formation d'équipes de mouvements ou autres, etc.) ;
- Des rencontres communes inter-paroissiales (catéchèse, aumônerie des jeunes, ...)

♦ Des temps pour former des « disciples-missionnaires », en partenariat avec les paroisses, les mouvements et les services diocésains concernés :

- Journées ou temps de formation spécifiques pour les acteurs de la mission, en fonction des services (Santé, liturgie, etc.) ;
- « Conférences-phares » avec une personnalité ;
- Cycles courts sur la Bible, l'éthique ou la doctrine sociale, etc., ouverts à tous.

3- FAVORISER LA COMMUNION

Nous avons besoin d'être en relations ; nous avons besoin de projets communs, de liens et de soutien.

Pour cela, les Oasis ont la mission de :

♦ Favoriser, conforter et relire l'expérience de la foi :

- Apprendre à mieux rendre compte de la foi avec les mots de ceux à qui on s'adresse, mais surtout par une crédibilité de vie et un être chrétien qui se veut comme une obéissance au Christ et à son Évangile.
 - Groupes de partage à partir de la vie (joies, épreuves, engagement) ;
 - Temps de relecture spirituelle accompagné et guidé ;
 - Enseignements sur ce que veut dire « être chrétien » et « vivre en chrétien ».

• Découvrir des témoignages, des outils de réflexion et de discernement.

♦ Susciter des initiatives, des projets communs et des espaces de réflexions pour une parole d'Église qui soit résolument à l'écoute du monde, des hommes et des femmes de notre temps et du message évangélique.

♦ Développer des espaces intergénérationnels, en articulation avec les propositions locales, pour des « ateliers-talents », des après-midis partage de savoir-faire (tricot, bricolage, cuisine), etc.



DÉCRET

CONSTITUTION DE NOUVEAUX DOYENNÉS ET DE LIEUX ECCLÉSIAUX DE PROXIMITÉ

*Vu les canons du Code de Droit Canonique 374, 515 à 552, concernant les paroisses, les curés et les vicaires paroissiaux,
Vu les canons du Code de Droit Canonique 553 à 555, à propos des doyennés,
Vu l'exhortation apostolique Christifideles Laici de Jean-Paul II, n°26 et 27,
Vu l'Ordonnance du 8 septembre 2012 de Mgr Jean-Paul MATHIEU,*

Considérant la situation nouvelle des paroisses et la difficulté de renouvellement des acteurs pastoraux, spécialement des agents paroissiaux,

*Ayant consulté différents responsables pastoraux et fidèles – laïcs, consacrés, diacres et prêtres –, au cours du chantier diocésain « L'Espérance au cœur »,
Ayant entendu le Conseil Presbytéral et le Collège des Consultants,
Ayant invoqué l'Esprit-Saint,*

Moi, **François GOURDON**, évêque de Saint-Dié, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique,
je promulgue ce qui suit, à compter du 1er septembre 2026,

ARTICLE 1 : Constitution de nouveaux doyennés

Les communautés de paroisses actuelles sont supprimées.

Cinq doyennés sont érigés dans l'ensemble du diocèse :

1-Le DOYENNÉ DE LA PLAINE, avec neuf paroisses :

BIENHEUREUX-JEAN-BAPTISTE-MENESTREL (Lamarche), NOTRE-DAME-DE-LA-SAONE (Monthureux-sur-Saône), SAINT-BASLE-DE-LA-PLAINE (Vittel), SAINT-MARTIN-DE-LA-FORET (Darney), LA-CROIX-DE-VIRINE (Dompierre), SAINT-PIERRE-FOURIER (Mirecourt), SAINT-JEAN-BAPTISTE-AU-PAYS-DE-CHATENOIS (Châtenois), SAINT-NICOLAS-SAINTE-JEANNE-D'ARC (Neufchâteau) et SAINT-PIERRE-ET-SAINT-PAUL-AU-SEUIL-DE-LA-LORRAINE (Liffol-le-Grand).

2-Le DOYENNÉ DE RAMBERVILLERS, avec douze paroisses :

NOTRE-DAME-DE-CORCIEUX (Corcieux), NOTRE-DAME-DU-PAYS-DE-L'AVISON (Bruyères), NOTRE-DAME-DE-LA-CORBELINE (Granges-sur-Vologne), SAINT-ANTOINE-EN-VOLOGNE (Docelles), NOTRE-DAME-DE-LA-MORTAGNE (Roville-aux-Chênes), SAINT-HUBERT-DU-BAN-DE-JEANMENIL (Jeanménil), SAINTE-LIBAIRE-DE-RAMBERVILLERS (Rambevillers), SAINTE-THERESE-DU-DURBION (Padoux), BIENHEUREUX-JEAN-MARTIN-MOYÉ (Vincey), SAINT-NICOLAS-DU-HAUT-DU-MONT (Charmes), SAINT-BRICE (Thaon-les-Vosges) et SAINT-LAURENT-DES-TROIS-RIVIERES (Nomexy).

3-Le DOYENNÉ ÉPINAL – VÔGE, avec cinq paroisses :

SAINT-AUGER (Dogneville), SAINT-GOËRY (Épinal), SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-LAVIERE (Darnieulles), SAINT-COLOMBAN-EN-VOGE (Bains-les-Bains) et SAINT-PAUL-EN-VOGE (Xertigny).

4-Le DOYENNÉ MONTAGNE, avec douze paroisses :

BIENHEUREUX-FREDERIC-OZANAM (Le Thillot), SAINT-ÉTIENNE-DES-RUPTS (Rupt-sur-Moselle), BAN-DE-VAGNEY (Vagney), SAINT-AME-DES-TROIS-VALLEES (Saint-Amé), NOTRE-DAME-DES-GOUTTES (Cornimont), SAINT-LAURENT (La Bresse), SAINTE-CROIX-DU-HAUT-DU-ROC (Saulxures-sur-Moselotte), SAINT-GERARD-DE-LA-VALLEE-DES-LACS (Gérardmer), NOTRE-DAME-DE-COMBEAUTE (Le Val-d'Ajol), NOTRE-DAME-DES-CHENES (Éloyes), NOTRE-DAME-DES-SOURCES (Plombières-les-Bains) et SAINT-MONT (Remiremont).

5-Le DOYENNÉ DE LA MEURTHE, avec sept paroisses :

SAINT-LUC (Raon-L'Étape), SAINTE-ODILE (Étival-Clairefontaine), SAINT-MAURICE-DU-RABODEAU (Moyenmoutier), SAINT-DIE (Saint-Dié), LA-SAINTE-TRINITE (Bertrimoutier), NOTRE-DAME-DU-VAL-DE-MEURTHE (Fraize) et SAINTE-MARGUERITE (Sainte-Marguerite).

Pour chaque doyenné, parmi les curés, un doyen est nommé librement par l'évêque, pour une durée de trois ans, après consultation des prêtres et des diacres du doyenné. Sa mission est celle qui est prévue par le Code de Droit Canonique (cf. can. 553-555), spécialement :

1. L'attention aux prêtres et aux diacres et l'entraide fraternelle entre eux ;
2. La concertation entre les équipes paroissiales ou interparoissiales et les équipes d'animation des « Oasis » situées sur le doyenné.

ARTICLE 2 : Mutualisations et solidarités interparoissiales

Pour mettre en œuvre la mission qui incombe à la paroisse et pour promouvoir la participation de tous les fidèles, les sept champs de responsabilités pastorales, définis par l'Ordonnance du 8 septembre 2012 de Mgr Jean-Paul Mathieu (article 6), seront, dans la mesure du possible, assumés au niveau de chaque paroisse. Si cela ne s'avère pas possible, une collaboration – pour l'ensemble ou une partie de ces champs – sera mise en œuvre entre paroisses voisines, situées dans un même doyenné, spécialement entre paroisses confiées à un même curé.

Les responsables de ces différents champs, au niveau de chaque paroisse ou interparoisse se réunissent, avec le curé ou le prêtre modérateur, en « équipe paroissiale » ou « équipe interparoissiale ». Toutefois, chaque paroisse, conformément au Code de Droit Canonique (cf. can. 537), conservera son propre Conseil pour les Affaires Économiques.

En outre, pour la plupart de ces champs de responsabilités pastorales, les acteurs qui y sont impliqués trouveront ou solliciteront des appuis auprès des « Oasis », des services diocésains ou délégués épiscopaux, et, le cas échéant, auprès des mouvements, associations de fidèles, ou communautés religieuses.

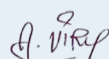
ARTICLE 3 : Création de lieux ecclésiaux de proximité

Selon les réalités propres à chaque paroisse, des lieux ecclésiaux de proximité seront mis en place dans les différents villages ou quartiers. Appelés à devenir des « communautés ecclésiales de base » (cf. Christifideles Laici, n°26), ils seront reconnus comme tels, par l'équipe paroissiale ou interparoissiale, selon les critères objectifs suivants :

1. Connaissance de la vie locale ;
2. Mise en œuvre ou participation à des actions de proximité ;
3. Prière et partage de la Parole de Dieu ;
4. Convivialité et fraternité.

Ce décret est publié sur le site diocésain,
<https://www.catholique88.fr/>

À Épinal, le 12 juin 2026,
Solennité du Sacré-Cœur de Jésus,


Abbé Antoine VIRY,
Chancelier.



